



Projet de stockage d'énergie du Santerre Commune de Bonneuil les Eaux (60)

Note du porteur de projet
Thématiques agricoles et enjeux du diagnostic physique et humain.



Février 2026

Résumé

- Le projet de stockage d'énergie s'implante sur une parcelle aujourd'hui cultivée (grandes cultures), sans morcellement notable de l'unité agricole avoisinante.
- L'emprise permanente estimée du projet est de 0,85 ha (8 500 m²), soit environ 0,049 % de la SAU communale (1 723 ha – recensement agricole 2020).
- Les incidences agricoles attendues portent principalement sur : la perte d'usage agricole sur l'emprise du projet, les contraintes temporaires liées au chantier (circulation d'engins, accès), et la remise en état en fin de vie.
- Des mesures de maîtrise sont proposées afin de limiter les impacts (gestion des sols, maintien des accès et de la desserte agricole, organisation des travaux selon le calendrier cultural, gestion du ruissellement et des drains éventuels, règles de sécurité).
- Sous réserve de la mise en œuvre effective de ces mesures et d'une concertation opérationnelle avec l'exploitant (état des lieux contradictoire, conventions, plan de circulation), l'incidence agricole résiduelle est estimée faible.
- Les incidences sur le milieu physique et humain sont estimées faibles.

1. Objet de la note et périmètre

Cette note vise à présenter une synthèse des enjeux agricoles liés au site d'implantation et aux accès, ainsi que les mesures d'accompagnement envisagées pour garantir la compatibilité du projet avec la vocation agricole de la zone.

Le périmètre de la présente note couvre l'emprise du projet (0.85Ha), ses accès et la desserte agricole immédiate, ainsi qu'un rappel de contexte agricole à l'échelle communale.

Les informations communales mobilisées proviennent du recensement agricole 2020 (Agreste). Les éléments à l'échelle parcellaire relèvent d'une appréciation qualitative à ce stade et seront précisés, si besoin, lors des phases de conception détaillée et de préparation de chantier.

2. Contexte agricole

La commune de Bonneuil-les-Eaux et le site d'étude se situent dans la petite région agricole du plateau Picard. L'orientation technico-économique est principalement axée sur les grandes cultures.

En 2020, 15 exploitations agricoles étaient recensées sur la commune (contre 17 en 2010). La Superficie Agricole Utile (SAU) est de 1 723 ha, en diminution de 8,2 % par rapport à 2010.

Chiffres clés (Agreste – Recensement agricole 2020)

Indicateurs	Bonneuil-les-Eaux	Oise
Nombre d'exploitations en 2020 (exploitations)	15	2 938
PBS en 2020 (milliers d'euros standard)	2 677	655 714
SAU en 2020 (ha)	1 723	365 539

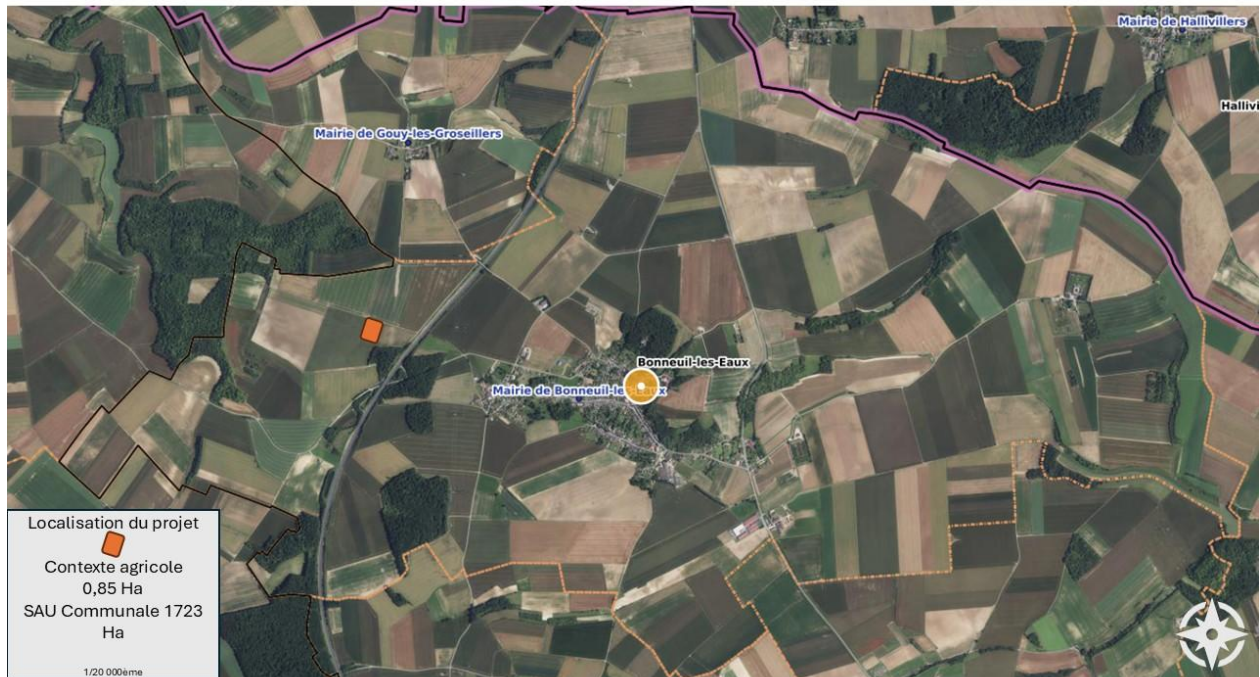
Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations et la SAU ont diminué sur la commune, avec une tendance à la concentration des structures. Compte tenu de l'emprise limitée et de l'absence de morcellement significatif, le projet n'est pas de nature à compromettre l'exploitation agricole du secteur, sous réserve du maintien des accès et de la mise en œuvre des mesures de chantier.

3. Usages agricoles du site et emprise du projet

Le site du projet est aujourd'hui occupé par des parcelles agricoles en culture (grandes cultures, rotations). La parcelle concernée perdra son usage agricole au droit de l'emprise projet.

L'emprise globale du projet est de 0,85 ha. À l'échelle de la SAU communale (1 723 ha), cela représente environ 0,049 % (arrondi à 0,05 %).

Le projet entraîne une modification d'occupation du sol sur 0,85 ha ; l'incidence est très faible au regard de la SAU communale.



La localisation du projet en limite d'une grande unité agricole ne devrait pas induire de morcellement significatif ni de déstructuration des accès aux parcelles cultivées. La mise en œuvre d'un accès (renforcement et reprise du chemin) peut améliorer la desserte agricole, sous réserve de maintenir les conditions de circulation des engins. La réalisation du projet n'aura qu'une très faible incidence sur la pratique agricole, si la desserte et les accès sont maintenus. Cette incidence s'apprécie à l'échelle communale et reste réversible à l'issue de la durée d'exploitation du projet.

4. Analyse détaillée des incidences agricoles

4.1 Méthodologie, sources et limites

L'analyse combine une mise en perspective à l'échelle communale (Agreste – recensement agricole 2020) et une analyse qualitative des incidences au droit de l'emprise et des accès (perte d'usage, organisation de chantier, risques de tassement, continuité des circulations agricoles).

Les données d'assolement et de pratiques culturales à l'échelle de la parcelle peuvent varier selon les années et seront précisées avec l'exploitant pour caler l'implantation, le phasage et les mesures d'accompagnement.

4.2 Incidences potentielles par phase

Phase travaux (préparation et chantier)

- Perte temporaire de production sur les zones mobilisées en chantier (emprise, bases vie, zones de stockage).
- Risque de tassement et dégradation de la structure des sols lié à la circulation d'engins (en particulier en conditions humides).

- Contraintes ponctuelles sur les accès aux parcelles et sur la circulation des matériels agricoles (croisements, gabarits).
- Risque d'atteinte aux ouvrages agricoles (fossés, talwegs, drains existants) en l'absence de repérage préalable, lequel fera l'objet de mesures spécifiques (DT/DICT, repérage terrain).

Phase exploitation et maintenance

- Perte permanente de surface agricole sur 0,85 ha (impossibilité de cultiver sur l'emprise).
- Contraintes d'exploitation autour de l'emprise (manœuvres, proximité d'ouvrages, règles de sécurité).
- Risque de ruissellement concentré ou de modification locale de l'hydrologie si la gestion des eaux n'est pas adaptée.

Phase Fin de vie / démantèlement et remise en état

- Gêne temporaire liée aux travaux de démontage (circulation, bruit, poussières).
- Risque de tassement des sols et perturbation des horizons de surface.
- Enjeu de restitution d'un sol apte à être remis en culture (nivellement, remise en place de terre végétale, décompactage).

Le projet est conçu selon un principe de réversibilité : démantèlement des équipements en fin de vie, retrait des infrastructures hors-sol et remise en état agronomique des sols afin de permettre un retour à un usage agricole, sous réserve des contraintes techniques à préciser en phase d'exécution.

5. Mesures agricoles envisagées

5.1 Principes généraux

- Concertation opérationnelle avec l'exploitant : calage du calendrier d'intervention, des accès, et des emplacements (stockages, manœuvres).
- État des lieux contradictoire avant travaux (sols, chemins, ouvrages agricoles) et état des lieux de fin de chantier.
- Mise en place d'un plan de circulation chantier limitant les passages et précisant les zones d'interdiction.

5.2 Gestion des sols (préservation du potentiel agronomique)

- Limiter les interventions en conditions de sols saturés (prévention du tassement).
- Décapage et stockage séparé de la terre végétale si des terrassements sont nécessaires ; protection des andains (hauteur modérée, durée limitée).
- Remise en place des horizons, nivellement et décompactage (sous-solage) des zones perturbées en fin de chantier, lorsque les conditions agronomiques sont favorables.
- Gestion des terres excédentaires et des matériaux : éviter les dépôts sur parcelles cultivées hors emprise, ou prévoir des protections (géotextile, zones dédiées).

5.3 Accès, desserte et continuité des circulations agricoles

- Maintenir en permanence un accès agricole fonctionnel vers les parcelles (largeur, portance, rayons de giration) ; organiser les fermetures temporaires avec déviations.
- Renforcer et reprendre le chemin de Croissy au chemin Latéral (portance) en veillant à la compatibilité avec les gabarits d'engins agricoles.
- Nettoyage régulier des voiries et du cheminement en période de chantier (boue, matériaux) pour limiter les nuisances et risques de sécurité.

5.4 Eau et ruissellement

- Repérage préalable des ouvrages hydrauliques agricoles (fossés, buses, drains éventuels) ; protection pendant le chantier.
- Gestion des eaux pluviales au droit des aménagements : éviter la concentration des écoulements vers les parcelles ; privilégier l'infiltration / régulation et la dissipation de l'énergie des écoulements. Une modélisation hydraulique a été diligentée par le porteur de projet. Les dispositions retenues seront intégrées au projet.

(dimensionnement, infiltration/régulation, dissipation), afin d'éviter toute concentration des écoulements vers les parcelles agricoles voisines.

5.5 Sécurité – réseaux – risques technologiques

- Procédures DT/DICT avant travaux et respect des prescriptions des gestionnaires de réseaux.
- Vigilance vis-à-vis des risques liés aux engins résiduels de guerre : conformément aux pratiques de sécurité, une procédure "découverte d'objet suspect" sera appliquée (arrêt immédiat des travaux, balisage, mise en sécurité, information des autorités compétentes)
- Organisation du chantier pour limiter les risques de coactivité avec les usages agricoles (balisage, signalisation, horaires).

6. Synthèse des effets et des mesures

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux enjeux identifiés, les incidences potentielles et les mesures de maîtrise proposées.

Enjeu agricole	Effet potentiel	Mesures de maîtrise	Effets après mesure
Perte de surface agricole	Perte d'usage sur 0,85 ha.	Optimiser l'implantation et limiter les surfaces annexes	Faible
Sols (tassement, structure)	Dégradation possible lors des travaux.	Plan de circulation ; éviter sols humides ; gestion de la terre végétale ; décompactage et remise en état.	Faible à très faible
Desserte et accès	Contraintes temporaires sur les chemins et manœuvres.	Maintien des accès ; renforcement du chemin ; balisage ; nettoyage ; coordination avec l'exploitant.	Très faible
Eau / drainage	Perturbation possible des fossés ; ruissellement.	Repérage ; protection ; rétablissement à l'identique ; gestion des eaux pluviales et dissipation. Modélisation hydraulique en cours.	Faible
Sécurité / coactivité	Risques liés aux engins et à la coactivité ; aléas UXO.	Signalisation ; règles d'accès ; DT/DICT ; procédure d'arrêt en cas de découverte.	Très faible
Fin de vie	Gêne et sols perturbés au démantèlement.	Phasage ; plan de circulation ; remise en état agronomique ; restitution cultivable.	Faible

7. Conclusion

Au regard de l'emprise permanente limitée du projet (0,85 ha), l'effet principal concerne la perte de surface cultivée et des contraintes temporaires liées au chantier. L'analyse des contraintes met en évidence des enjeux majoritairement faibles à très faibles, sous réserve d'une bonne maîtrise des travaux. Les principaux points de vigilance portent sur la prévention des pollutions, la gestion des eaux pluviales à la source (limitation de l'imperméabilisation/infiltration), la confirmation de l'absence de zones humides, l'adaptation géotechnique, et la sécurisation des interventions à proximité des réseaux (DT/DICT).

Au regard de l'emprise limitée du projet, les effets attendus sur l'activité agricole se concentrent sur la perte de surface au droit de l'emprise et sur la phase chantier. Sous réserve de la mise en œuvre des mesures prévues (sols, accès, phasage, eaux pluviales, coordination avec l'exploitant), le projet apparaît compatible avec la vocation agricole du secteur et ne devrait pas générer de contraintes durables significatives pour l'exploitation des parcelles voisines.

Annexe 1. Mesures envisagées par le porteur de projet (rappel et compléments)

L'analyse ci-dessous démontre que la majorité des enjeux identifiés autour de la ZIP sont faibles à très faibles (sols/eaux, risques naturels, servitudes, risques technologiques). Les effets potentiels sont principalement liés à la phase chantier : tassement et dégradation de sols, risques de pollution accidentelle, ruissellement/MES, et risque de coupure de réseaux lors des terrassements. Les points les plus "sensibles" relèvent surtout de la maîtrise opérationnelle (DT/DICT et précautions à proximité des réseaux télécom enterrés, gestion des eaux pluviales à la source, étude géotechnique, procédures sécurité/alerte dont munitions). Avec les mesures prévues, les effets sont globalement très faibles (parfois faibles) et peuvent être tenus à ce niveau par un encadrement strict du chantier et de l'exploitation.

Enjeu	Effet potentiel	Mesures de maîtrise	Effets après mesure
Topographie et géomorphologie (accès, pentes)	Risque ponctuel de contraintes d'accès et de manœuvre en phase chantier ; risque d'érosion/ruissellement si terrassements mal gérés.	Limiter déblais/remblais ; maintenir les écoulements naturels ; privilégier l'accès par le nord (pentes plus faibles) ; plan de circulation et balisage.	Très faible
Géologie (limons argileux à silex / craie)	Sensibilité du sol/sous-sol aux pollutions accidentelles (hydrocarbures, huiles, fluides) et aux mauvais stockages.	Aires dédiées et étanches pour ravitaillement/maintenance ; rétention sous équipements ; kits anti-pollution ; gestion des déchets et eaux souillées ; procédure d'alerte/dépollution.	Très faible
Gestion des terres (terre végétale, tassement)	Dégradation de la structure du sol (tassement, orniérage), mélange de horizons, perte de fertilité locale.	Décapage/stockage séparé de la terre végétale ; limitation des circulations hors emprises ; intervention hors périodes trop humides ; remise en place en fin de chantier ; décompactage si besoin.	Faible à très faible
Documents de planification eau (SDAGE/SAGE)	Augmentation du ruissellement/charge en MES ; non-conformité si gestion des eaux pluviales insuffisante.	Limiter l'imperméabilisation ; gestion à la source ; privilégier infiltration sur parcelle (noues, tranchées, revêtements perméables) ; dimensionnement selon études de sol.	Faible
Eaux superficielles (cours d'eau, zones humides)	Risque de transfert de MES/polluants vers l'aval via ruissellement ; risque réglementaire si zone humide avérée.	Absence de zone humide (critères floristiques et/ou pédologiques) ; mesures anti-ruissellement/anti-MES ; interdiction de rejets ; nettoyage des pistes. Mise en œuvre de mesures de gestion des eaux superficielles conforme aux préconisations de la modélisation hydraulique.	Très faible , voir diagnostic écologique

Eaux souterraines (masse d'eau AG321)	Risque de contamination de la nappe en cas de fuite (huiles, fluides).	Rétention/étanchéité des points à risque ; collecte et traitement des eaux potentiellement polluées ; filtration/décantation avant infiltration ; filière maîtrisée si nécessaire.	Très faible
Captage AEP (proximité station de pompage)	Risque théorique d'atteinte à l'AEP en cas de pollution accidentelle majeure.	Prévention renforcée (stockages sécurisés, pas de rejets) ; plan d'intervention/alerte ; dépollution immédiate en cas d'incident.	Très faible
Séisme	Risque de désordre structurel (faible aléa) pouvant impacter la sécurité et la continuité d'exploitation.	Conception selon règles de calcul et prescriptions fournisseurs (ancrages, stabilité) ; contrôles à réception.	Très faible
Mouvements de terrain (retrait-gonflement, cavités)	Risque de tassements/déformations, fissurations, désordres sur plateformes/ouvrages.	Étude géotechnique en amont (type G2 selon projet) ; adaptation des fondations ; gestion des eaux ; procédure d'adaptation si découverte de cavités/instabilités.	Faible
Inondation / ruissellement	Aggravation locale du ruissellement si surfaces imperméabilisées et EP mal maîtrisées.	Limiter l'imperméabilisation ; dispositifs d'infiltration/dissipation ; maintien des écoulements ; entretien périodique des ouvrages EP.	Très faible
Incendie / feu de forêt	Risque d'incendie en phase chantier (points chauds, engins) ; propagation vers zones boisées proches (faible).	Plan de prévention incendie ; interdiction feux ; maîtrise des travaux par points chauds ; moyens d'extinction ; accès SDIS garanti.	Très faible
Radon	Risque sanitaire si locaux fermés (potentiel très faible).	Ventilation adaptée des locaux/abris techniques ; bonnes pratiques d'étanchéité des traversées.	Nul à très faible
Tempête / vent	Risque de dommages sur équipements et clôtures ; chutes d'objets en événement extrême.	Dimensionnement au vent ; sécurisation des éléments ; procédure d'inspection/remise en sécurité après épisodes venteux.	Très faible
Infrastructures de transport (A16/RD) et accès secours	Contraintes d'accès chantier, sécurité de circulation, besoin de gabarit pour engins et secours.	Vérifier portance/dimensions des chemins ; aires de croisement et giration ; balisage ; privilégier accès nord ; coordination avec SDIS si besoin.	Très faible
Réseaux électriques (RTE/Enedis)	Risque de non-respect des distances de sécurité ;	Implantation évitant interférences ; respect	Très faible

	risque d'incident réseau lors des interventions.	distances et procédures ; coordinations exploitantes ; balisage/autorisation lors des travaux.	
Télécommunications enterrées (Orange/Axione)	Risque d'endommagement lors des terrassements sans repérage préalable (coupure de service, retards, surcoûts).	DT/DICT ; marquage-piquetage ; détection/sondages ; terrassement prudent (manuel à proximité) ; ajuster l'implantation si nécessaire.	Faible
Canalisations TMD / gaz	Pas d'effet attendu (absence recensée), sous réserve de confirmation.	Vérification DT/DICT et investigations préalables ; consignes de chantier.	Nul
Réseaux AEP / assainissement	Pas d'effet attendu (absence recensée) ; risque ponctuel lié aux besoins de chantier.	Sanitaires autonomes ; collecte/évacuation des effluents par filière agréée ; aucune connexion sauvage.	Nul
Servitudes aéronautiques	Pas d'effet attendu (absence recensée).	Vérifier ponctuellement en cas d'engins de levage/structures temporaires hautes.	Nul
Servitudes radioélectriques / faisceaux	Risque très ponctuel d'interférence si obstacle temporaire dans l'axe d'un faisceau.	Vérifier contraintes de hauteur lors du chantier (grues) ; ajuster si besoin.	Nul à très faible
Patrimoine / archéologie	Risque de découverte fortuite entraînant arrêt de chantier et impacts délais/coûts.	Respect des préconisations SRA ; procédure "découverte fortuite" (arrêt, sécurisation, information autorités).	Faible
PLU - zonage agricole (A), compatibilité, EBC et reculs	Risque de non-conformité réglementaire (refus/conditionnement) si incompatibilité ou atteinte EBC/recul 30 m.	Démontrer la compatibilité (intérêt collectif, insertion) ; éviter l'EBC ; respecter reculs (lisière forestière, voiries) ; intégrer prescriptions au dossier.	Faible
PLU - prescriptions (implantation, aspect, gestion EP)	Risque de réserves à l'instruction si prescriptions non respectées (volumétrie, insertion, EP).	Respect des prescriptions (implantation, hauteur, matériaux, intégration) ; végétalisation ; gestion EP sur site ; stationnement interne ; réseaux en souterrain si requis.	Faible
Risques technologiques (ICPE/PPI)	Risque interne faible mais à encadrer (sécurité exploitation).	Dispositifs de sûreté/sécurité ; plan d'intervention ; consignes ; signalisation ; maintenance ; rétention.	Très faible
Transport de matières dangereuses (A16)	Risque externe diffus (accident TMD) pouvant nécessiter mise en sécurité du site.	Procédures d'alerte et de mise en sécurité ; maintien accès secours ; coordination avec services de secours.	Faible à très faible
Engins résiduels de guerre	Risque en phase terrassement (sécurité personnes).	Sensibilisation ; procédure stricte en cas de découverte (arrêt, balisage, sécurisation, information autorités).	Très faible

Sites et sols pollués	Risque de découverte ponctuelle de terres suspectes (odeur/coloration) avec impacts gestion/délais.	Procédure de gestion : arrêt local, diagnostic, traçabilité, évacuation par filière adaptée.	Très faible
------------------------------	---	--	-------------